



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2021_012
Objet : Vote du compte de gestion 2020

Séance du lundi 14 juin 2021

Date de la convocation: 08/06/2021

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Lionel BOUNIOL, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Martial MALIGES, Jean-Paul POURQUIER, Jean-Claude SALEIL, Francis SARTRE, Christine VALENTIN

Représentés :

Excusés : Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Séverine CORNUT, Alain FARGES, Aymeric FELGEIROLLES, Denis GRAS, Christine HUGON, Jérémy PIC, Vincent REMISE, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Joël ROUQUET, Samuel SOULIER, Christophe SUDRE, Michel THEROND

Absents : Jean-Claude CAYREL

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze juin à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnacés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/07/2021
048-200078343-20210614-DE_2021_012-DE

- o Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire
- o Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- o Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Certifié conforme,

A Marvejols, le 14 juin 2021



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère